



ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

COMITÉ D'ADMINISTRATION

DATE : 26 février 2019

HEURE : 9h00

ENDROIT : Hôtel de Ville de Prévost, 2870 Curé Labelle, Prévost

PROCÈS VERBAL

INVITÉS PRÉSENTS

Paul Germain, président
Xavier-Antoine Lalande, vice-président
Jean-Guy Joubert, trésorier
Viviane Dagenais, secrétaire
Pierre Daigneault, administrateur
Léna Bergeron, administratrice

Louise Bourgeois, directrice générale

INVITÉS ABSENTS

Roger Hotte, administrateur MRC
Josée Yelle, administratrice MFC
Louise Gallant, administratrice
Linda Lalonde, administratrice
Bruno Laroche, administrateur

MOT DE BIENVENUE

Paul Germain ouvre l'assemblée, constate le quorum, il est 9h20.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 26 février 2019

Léna Bergeron et Louise Bourgeois proposent d'ajouter au point 7 D : Évaluation annuelle de la directrice générale et 7 E : Annonce de l'assemblée générale dans les journaux.

Résolution AR20190226.1

Léna Bergeron propose l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié.

Appuyée à l'unanimité

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JANVIER 2019

Louise Bourgeois propose d'amender le procès-verbal au point 7 H) afin de lire: « Achat d'équipement d'ordinateur, selon la soumission du 16 octobre 2018, de CRM informatique » au lieu de « Achat d'un ordinateur »

Résolution AR20190226.2

Jean-Guy Joubert propose l'adoption du procès-verbal tel qu'amendé

Appuyée à l'unanimité

3. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 29 janvier 2019

A) Compte rendu de Louise Bourgeois sur sa rencontre avec l'ATCRQ le 30 janvier dernier.

« Le Ministère veut que les surplus accumulés soient utilisés par les organismes. »

L'ATCRQ voudrait que les subventions soient octroyées sur la base de paramètres différents que ce qui détermine l'octroi des subventions actuellement par le ministère des Transports.

Actuellement c'est le nombre de déplacements au cours d'une année qui détermine le montant de la subvention.

Ici à la MRC Rivière du Nord, nous obtenons 200,000\$ si nous exécutons 20,000 déplacements au cours de l'année.

Demain le 27 février Louise se rendra à Trois-Rivières, assister à un forum suivi d'un atelier de l'ATCRQ, elle nous informe de son intention de proposer que l'octroi des subventions du Ministère se calcule en regard de la densité de population au KM carré, ou au kilométrage effectué durant l'année, au lieu du critère actuellement pris en compte.

L'assemblée est d'accord avec cette opinion.

B) Dossier ressources humaines devant la CNT, le règlement hors cour devant la CNT

Paul nous informe qu'il a signé le règlement, quant à la signature de la plaignante, ça ne devrait pas tarder.

C) Développement dans le dossier de la prise en charge de l'utilisateur présentant un problème cognitif, entre le taxi et l'organisme qui le reçoit.

Des rencontres ont eu lieu entre Louise Bourgeois, DG, Léna Bergeron, administratrice au TAC, représentante en transport adapté, Suzanne Chénier, représentant le RUTAC, , Bernard Oigny, DG de l'organisme CAJA, Guylaine Charlot, DG de la maison Aloïs Alzheimer et Annie-Claude Aucoin, intervenante aux familles, maison Aloïs Alzheimer.

Ainsi que les propriétaires de taxi, André Gagné de taxi Prévost, Jean Desroches Taxi St-Colomban et Sylvain Mailloux de Taxi Ste-Sophie et St-Hippolyte.

Voici le résumé des conclusions de l'entente intervenue.

Le 300 rue Longpré : Centre avec encadrement clinique

Il y a ouverture, bien que non encore appliqué,
à ce qu'une personne avec cellulaire soit disponible
pour prendre les appels, le matin entre 8h30 et 9h00.

Le C.A. autorise les chauffeurs de taxis à effectuer un autre arrêt pour déposer un usager avant de se présenter au Centre Longpré pour éviter l'attente.

La maison Aloïs : Ils s'engagent à installer une sonnette à l'extérieur, ils vont également faire un effort pour préparer les usagers pour leur départ afin de ne pas retarder les taxis. (bottes, etc...)

CONSIDÉRANT que pour solutionner cette problématique Léna Bergeron, administratrice bénévole au C.A. a effectué quelques déplacements :

Résolution AR20190226.3C

Xavier-Antoine Lalande propose que lors d'un déplacement pour la résolution d'un dossier spécifique, une allocation de .45 du kilomètre soit alloué pour chacun des déplacements de l'administrateur bénévole, en l'occurrence ici, Léna Bergeron.

Appuyée à l'unanimité

D) Développement des actions prises (lettre devant être écrite suivant la résolution AR20190129.7G) quant aux plaintes contre le chauffeur de taxi qui n'a pas exécuté ses assignations le matin du 24 janvier dernier, jour de verglas.

Après discussion de part et d'autre, il est décidé d'écrire sensiblement la même

lettre décrite à la résolution AR20190129.7G, en soustrayant la menace des « mesures seront entreprises »

Les prochains contrats de travail entre le TAC et les chauffeurs de taxi devront prévoir la procédure à suivre lors d'un empêchement d'agir de la part d'un chauffeur, lors de circonstances exceptionnelles, pour ne pas que l'utilisateur soit pénalisé.

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 26 FÉVRIER 2019

Résolution AR20190226.5

Léna Bergeron propose l'adoption des comptes à payer pour le collectif du chèque 2407 à 2410 et 811 à 821 inclusivement et pour l'adapté du chèque 5019 à 5049 inclusivement.

Appuyée à l'unanimité

6. ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2019

Xavier-Antoine Lalande et Paul Germain demandent à Louise Bourgeois de leur faire parvenir la liste de fréquentation des usagers du transport collectif, à tous les deux mois.

Louise Bourgeois accepte

Résolution AR20190226.6

Xavier-Antoine Lalande propose l'adoption du rapport budgétaire tel que présenté.

Appuyée à l'unanimité

7. VARIA

A) Déterminer l'endroit de la réunion générale prévue le 26 mars 2019 .

Vu l'absence de Paul Germain, président, ce dernier sera en vacances :

Résolution AR20190226.7A

Viviane Dagenais propose la tenue de l'assemblée générale le 30 avril 2019 à 10h00 à l'Hôtel de Ville de Prévost, 2870 Curé Labelle.

Appuyée à l'unanimité

B) Le rapport du président sera prêt.

C) Ajout d'une ressource pour le TAC 3.0 ou 5G

Le TAC s'oriente vers une nouvelle structuration du système de réservation/répartition .

Aucune ressource capable de mettre en place le projet n'est disponible actuellement.

Il est à prévoir que la nouvelle procédure soit opérationnelle en septembre 2019.

Il est laissé à Roger Hotte le soin de choisir la personne apte à remplir ce mandat spécifique.

Résolution AR20190226.7C

Paul Germain propose d'ajouter une nouvelle ressource sur un poste contractuel, qui aura pour mandat de développer un système électronique de réservation/répartition des courses pour le TAC

Également de lancer l'appel de candidature dans un bref délai pour combler ce poste contractuel.

Appuyée à l'unanimité

D) Évaluation annuelle de la directrice générale

Dans un premier temps Louise Bourgeois a procédé à son auto-évaluation Par la suite elle a été rencontrée par Roger Hotte, Léna Bergeron et Jean-Guy Joubert.

La fiche d'évaluation est finalisée, après les signatures elle sera déposée au dossier de l'employée.

E) Annonce de l'assemblée générale dans les journaux

Louise Bourgeois responsable de la parution des annonces de l'assemblée générale, enverra le texte aux journaux suivants :

Info Laurentides

Journal des Citoyens
Le Sentier
Les sites internet des villes.

8. ADOPTION DE LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

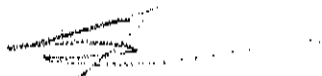
Résolution AR20190226.8

Viviane Dagenais propose la levée de l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé

Appuyée à l'unanimité

La prochaine réunion se tiendra à l'Hôtel de Ville de Prévost, 2870 Curé Labelle le 26 mars 2019 à 9h00 et la présidence sera assumée par Xavier-Antoine Lalande, en l'absence de Paul Germain.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.



PAUL GERMAIN, PRÉSIDENT



VIVIANE DAGENAI, SECRÉTAIRE.